

AMO Dispositif Éco Énergie Tertiaire

LE DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE QUI ENGAGE TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR TERTIAIRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE JUSQU'EN 2050

Le Dispositif Éco Énergie Tertiaire impose la **réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40% d'ici 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050** (par rapport à une référence définie) pour les sites les plus énergivores, mais également des obligations de **consommation maximale par typologie de surface et d'usage**, pour les sites les plus récents.

NOS OBJECTIFS

Identifier les opportunités de réduction de consommation par type de site et usage, et transformer cette contrainte en opportunité : ajustement des objectifs et gestion de la réduction énergétique à court, moyen et long terme.

CONTACTEZ-
NOUS



Bénéficiez de notre expertise, d'analyses et de plans d'actions garantissant la performance énergétique de votre patrimoine et la conformité au dispositif, ERESE validera également la conformité de votre patrimoine au décret BACS dans le cadre de la mission DEET.

01 40 75 52 10 - contact@erese.fr

QUALIFICATION

ERESE EST
ADHÉRENT



4000

INSTALLATIONS
ÉNERGÉTIQUES
SUIVIES PAR AN

11 AGENCES

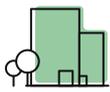




5 étapes pour transformer l'obligation réglementaire en opportunité d'économies d'énergie

La mise en œuvre d'un plan de comptage et de suivi annuel des consommations d'énergie permettra d'évaluer les dérives de la performance énergétique des bâtiments, de détecter les opportunités, corriger la trajectoire et garantir l'atteinte des objectifs fixés.

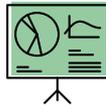
1



IDENTIFIER LE PATRIMOINE

soumis au DEET, et définir pour chaque EFA Cref, Crelat & Cabs pour chaque objectif 2030/40/50.

2



AUDITER LA PERFORMANCE PAR SITE

Cartographier les opportunités et les freins pour atteindre les objectifs, par site ou à l'échelle du patrimoine.

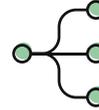
3



MODULER L'OBLIGATION PAR SITE

au regard de la performance atteignable et des coûts d'investissements (bâti, systèmes, pilotage).

4



MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

Définir le plan de comptage et suivi des énergies par EFA par site et à l'échelle du patrimoine. Anticiper les obligations Cabs 2040 & 2050.

5



VALIDER LES ÉTAPES 2030 2040 ET 2050

Prioriser, hiérarchiser et valider les plans d'actions et impacts environnementaux. Atteindre les objectifs décennaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **AMO** Marché d'exploitation et suivi (MGP, CPE)
- **MOE** Maîtrise d'œuvre TCE, **AMO** Instrumentation et suivi
- **MOE** Maîtrise d'œuvre raccordement RCU (& Réseaux secondaires)
- **Études de faisabilité ENR** Géothermie, solaire, Biomasse...

Ils nous font confiance



ERESE, qualifié



ERESE, membre de

